

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Eric DIARD - Gérard GAZAY - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 005-998/16/BM

■ Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône et approbation d'un contrat d'objectifs pour la seconde édition du Salon des Agricultures de Provence à Salon-de-Provence au Domaine du Merle
MET 16/1668/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence à travers son Conseil de Territoire du Pays Salonais, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'Institut National d'études supérieures agronomiques de Montpellier- Montpellier Supagro, la ville de Salon-de-Provence, le Crédit Agricole Alpes Provence et Groupama, avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'œuvre, ont pu organiser la 1^{ère} édition du Salon des Agricultures de Provence, sur le Domaine du Merle à Salon de Provence, les 3,4 et 5 juin 2016.

Avec 40 000 visiteurs (l'organisation en attendait la moitié), la 1^{ère} édition du Salon des Agricultures de Provence a été un réel succès. Toutes les évaluations faites : retour de questionnaires visiteurs, retour sur les réseaux sociaux, retour oraux glanés sur site, etc... ont montré la satisfaction générale du public et des exposants présents.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite donc rééditer cette manifestation par une seconde édition du Salon des Agricultures de Provence au sein du Domaine du Merle à Salon-de-Provence en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que Maître d'œuvre de l'évènement.

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole de soutenir financièrement la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en lui apportant une subvention d'un montant total de 160 000 €. La subvention serait répartie par le versement d'un acompte de 50 000 € au titre de l'année 2016 et du versement du solde de la subvention, soit 110 000 € au titre de l'année 2017. Il est également proposé d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens afférent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du groupe de travail composé des Vice-Présidents du Conseil de la Métropole et des Conseils du Territoire chargés des Finances ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 10 octobre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône de 160 000 €. La subvention est répartie par le versement d'un acompte de 50 000 € au titre de l'année 2016 et du versement du solde de la subvention, soit 110 000 € au titre de l'année 2017.

Article 2 :

Est approuvé le contrat d'objectifs ci-annexé à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2016 et 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Grands événements métropolitains

Martine CESARI

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016